



PROJET SPORTIF 2022 EQUIPE HAUTS-DE-FRANCE



PRINCIPES GENERAUX DE SELECTION

Ces principes généraux de sélection sont communs à l'ensemble des disciplines du cyclisme :

Les modalités de sélections ci-dessous doivent aider à choisir les coureurs ou les pilotes ayant le niveau sportif minimum pour aller concourir au niveau national, sur les coupes de France et les championnats de France.

Ces critères de sélections doivent aussi permettre aux coureurs de pouvoir évaluer le niveau sportif minimum à atteindre afin de pouvoir évoluer au niveau national.



En préambule de ces critères, pour chaque sélection, rentreront en compte 4 facteurs incontournables afin de porter le maillot du Comité Régional Hauts-De-France :

- La condition physique et la marge de progression,
- L'aptitude au parcours de la compétition ou aux spécificités de la discipline,
- La capacité d'intégration au collectif et l'implication dans les stages de préparation,
- Le respect du rôle défini par le Conseiller Technique Régional ou du Cadre Technique responsable de la sélection.

1/ Le Conseiller Technique Sportif est le sélectionneur, il arrêtera la sélection sur proposition du ou des membres de l'Equipe Technique Régionale concerné(s) par la discipline, en fonction des critères établis.

2/ Les athlètes ayant satisfaits aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables au sein de l'équipe Hauts-De-France pour participer aux épreuves référencées.

3/ Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe des Hauts-De-France. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans un collectif, de l'état de forme au moment de la sélection, de son évolution probable et de la spécificité de l'épreuve.

4/ La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

5/ Le CTS pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans les conditions optimales la compétition ou le stage pour lequel il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication prononcée par le médecin régional ou d'un comportement répréhensible. (Lois et règlements nationaux ou internationaux)

6/ Les athlètes s'engagent à honorer toute sélection en équipe régionale (stages et compétitions). Le refus d'une sélection entraînera l'impossibilité de courir le week-end concerné. Exception faite des sélections en équipe nationale, tout autre motif sera laissé à l'appréciation du CTS. Tout refus pourra être rédhibitoire pour la suite de la saison.

7/ Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional.

8/ Si le nombre d'athlètes sélectionnables est supérieur au quota attribué au comité régional, le sélectionneur établira un ordre d'accès à la sélection.

9/ Quel que soit son niveau sportif, tout athlète qui enfreindrait les règles de l'éthique du sport, ne pourrait être sélectionné dans l'équipe régionale des Hauts-De-France.

10/ Toute sélection implique l'acceptation et la signature du règlement des sélections régionales.

11/ L'ensemble des résultats acquis hors du comité régional ne seront pris en compte que s'ils sont transmis au CTR dans les délais de sélection : f.marillaud@ffc.fr .

ACTIVITE PISTE

COMPETITIONS ET STAGES

En tout premier lieu, chaque athlète prétendant à une éventuelle sélection devra en priorité répondre aux conditions détaillées dans le règlement des sélections régionales, et accepter l'application sans réserve de celui-ci. Les juniors ne sont que très peu en confrontation directe en dehors des challenges et du championnat régional, qui restent des passages obligatoires. C'est le niveau de la compétition qui est le guide des différents critères de sélections plus que l'identification même d'une ou plusieurs compétitions.



Stages de préparation : 12 et 13 avril 2022 à Roubaix

- Résultats obtenus en 2021-2022



Coupe de France juniors : date - lieu

Sélection établie suite au stage du 12 et 13 avril :

- Comportement lors du stage.
- Résultats et comportement en compétition.
- Cf critères de sélection plus bas.



Coupe de France de l'Américaine : date - lieu

Sélection établie suite au stage du 12 et 13 avril :

- Comportement lors du stage.
- Résultats et comportement en compétition.
- Cf critères de sélection plus bas.



Stage de sélection championnats de France : 05 et 06 juillet 2022

Sélection établie suite au 18 juin :

- Comportement lors des rassemblements et stages de début de saison.
- Résultats et comportement en compétition.
- Cf critères de sélection plus bas.

Championnats de France : 20 au 27 août 2022

Sélection établie suite à la coupe de France Fenieux - 9 et 10 juillet (Le Mans)

- Comportement lors du stage de sélection.
- Résultats et comportement en compétition.
- Cf critères de sélection plus bas.

Stages de préparation aux championnats de France : mardis et jeudis du mois de juillet/août (à la carte) + 10 au 12 août 2022 (obligatoire).

MODALITES DE SELECTION

Pour les compétitions et stages cités, une sélection sera réalisée. Elle peut comprendre un nombre de coureurs supérieur au nombre admis dans la compétition. La sélection peut être modifiée en amont de l'épreuve en fonction de l'état de forme, la capacité de performance ainsi que la motivation des coureurs sélectionnés titulaires et remplaçants lors des stages de préparation.

La sélection pour le premier stage de préparation sera effectuée suite aux performances réalisés lors de l'hiver ainsi que sur les derniers championnats de France.

Des coureurs non présélectionnés pourront également s'ajouter en fonction des résultats obtenus en dehors de la région.

L'ensemble des coureurs répondant aux critères de qualification (cf. règlement fédéral) sont sélectionnables.

Les coureurs sélectionnés pour des stages ou des compétitions doivent respecter le règlement des équipes régionales.

Les résultats acquis hors du comité régional ne seront pris en compte que s'ils sont transmis au CTR dans les délais de sélection : f.marillaud@ffc.fr



CRITERES DE SELECTION

- La capacité de performance (physique, technique, tactique, psychologique), observée lors des regroupements et stages régionaux, des épreuves régionales (challenge Graines de Pistards, challenge des Chtis...), du championnat régional et de toute autre épreuve nationale (coupe de France, coupe de France des comités départementaux cadets...),
- L'aptitude aux spécificités de l'épreuve (maîtrise du relais sur l'épreuve de l'Américaine par exemple),
- La capacité d'intégration dans un collectif (esprit d'équipe), le comportement du coureur pendant l'épreuve et en dehors de l'épreuve,
- Les capacités techniques adaptées aux spécificités de l'équipement (savoir rouler sur une piste en bois, savoir rouler sur une piste de 250m **et moins**),
- La polyvalence pourra rentrer en compte selon le nombre de coureurs sélectionnables,
- Pour les épreuves d'endurance, la **poursuite par équipes** et l'**Américaine** seront prédominantes dans la sélection finale.

Temps pris en compte pour être sélectionnable dans certaines spécialités (Ref. STAB) :

	CADETS	MINIMES CADETTES	JUNIORS H	JUNIORS D	ESPOIRS	DAMES	ELITES H
POURSUITE IND.	3'40"00	2'48"00	3'35"00	2'40"00	4'35"00	3'55"00	4'35"00
POURSUITE PAR EQU.			4'30"00		4'20"00	4'50"00	4'20"00
KM / 500 M		39"00	1'08"00	38"000	1'05"00	36"000	1'02"00
VITESSE PAR EQU.		39"000	49"500	39"000		39"500	
200 M DL	11"800	13"600	11"200	12"500	10"500	11"000	10"500



PARTICIPATION OBLIGATOIRE AUX EPREUVES SUIVANTES

Les coureurs souhaitant être sélectionnés aux championnats de France devront participer aux épreuves régionales, dont les championnats régionaux. Les coureurs minimes-cadettes et cadets doivent participer à l'épreuve de la coupe de France Piste des comités départementaux.

Fabien MARILLAUD,
CTR CYCLISME HDF.